

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de membres { présents : 17 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 juillet 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2026-28

OBJET : Cotisations à la FNCCR au titre de l'année 2026 (acomptes)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, depuis de très nombreuses années, le SDEER adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

La FNCCR réunit la totalité des syndicats départementaux d'électrification. Elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les politiques d'électrification : ses représentants sont, par exemple, membres du Conseil supérieur de l'énergie (CSE), du Conseil du FACÉ ou encore des groupes de travail de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Dans un environnement profondément marqué par de très fréquentes modifications législatives et réglementaires, la FNCCR est le premier défenseur des collectivités concédantes : ses experts sont en contact permanent avec les directions générales des ministères et assurent un relais auprès des parlementaires des deux chambres. En outre, c'est par elle que sont négociés les accords nationaux entre les collectivités concédantes et Enedis – au premier rang desquels le modèle de cahier des charges de concession et ses évolutions.

Enfin, tous les trois ans environ, la FNCCR organise un congrès – le 39^{ème} s'est tenu fin juin 2024 à Besançon et le prochain se tiendra en Vendée en septembre 2027 –, manifestation d'intérêt majeur pour les autorités concédantes : au cours de trois journées, autour d'un salon rassemblant de nombreux exposants, de multiples tables rondes et conférences sont organisées, où sont notamment abordées et discutées les politiques publiques et les évolutions technologiques qui forment les enjeux du moment pour tous ses adhérents.

M. le Président propose au Bureau d'accepter le paiement des acomptes de cotisation d'adhésion à la FNCCR pour l'année 2026. Les montants des cotisations 2026 ne sont pas encore connus. Les acomptes à verser, calculés sur la base de 85 % du montant des cotisations de 2025, se montent respectivement à 44 608 euros et 4 556 euros.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*